

**Ecole Agrippa d'Aubigné :**

**Classe :** .....

NOM de l'ENFANT	Prénom	Date de Naissance

**Adresse où réside l'enfant :** .....

**Père – Tuteur - Assistant familial (\*)**

Nom : .....

Prénom : .....

Situation familiale (marié, union libre...) : .....

Adresse du Domicile : .....

.....

.....

N° Tél. : .....

N° Tél. (Portable) : .....

Adresse mail : .....

Nom de l'Employeur : .....

Adresse : .....

**Mère – Tutrice - Assistant familiale (\*)**

Nom : .....

Prénom : .....

Situation familiale (marié, union libre...) : .....

Adresse du Domicile : .....

.....

.....

N° Tél. : .....

N° Tél. (Portable) : .....

Adresse mail : .....

Nom de l'Employeur : .....

Adresse : .....

**INSCRIPTION : RESTAURATION SCOLAIRE**  **GARDERIE (7h30-8h45 16h30-18h30)**

En cas d'adresses différentes, cocher le destinataire de la facture :  **Père – Tuteur**  **Mère – Tutrice**

Nombre d'enfants à charge dans le foyer : .....

Numéro Allocataire : ..... CAF  MSA  Autre (à préciser) : .....

**PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT AU COURS DE L'INTERCLASSE** (entre 12 h et 13 h 15).

Père :  Mère :  Autres  : Nom – Prénom : ..... Tel : .....

Je souhaite bénéficier de la tarification par quotient mensuel et je fournis les copies des documents demandés (voir au verso).

Je ne souhaite pas fournir les documents qui me permettent de bénéficier du tarif par quotient et suis informé(e) que le tarif le plus élevé (Commune ou hors Commune) sera appliqué.

**J'autorise le service organisateur, Ville de Pons, à faire assurer les premiers soins en cas d'accident et à procéder, en cas de nécessité médicalement reconnue, à l'hospitalisation de l'enfant.**

**Je m'engage à signaler à la mairie tous les changements : adresse, n° de téléphone... survenant en cours d'année scolaire.**

**J'atteste que je suis assuré(e) en responsabilité civile ou scolaire pour mon enfant.**

**Je m'engage à régler auprès de la Perception le prix de la restauration scolaire et la garderie, sous peine de poursuites.**

**Je certifie sur l'honneur que les renseignements sont exacts.**

Pons, le .....

*Signature du ou des responsables légaux,*

(\*) Rayer les mentions inutiles

Ces renseignements pourront être enregistrés sur un support informatique. Ils seront consultables et modifiables au Service Restauration scolaire de la Mairie de PONS.

Toutes les inscriptions, **nouvelles et réinscriptions**, doivent être impérativement déposées :

**Du Jeudi 13 Juin au Mercredi 19 juin 2019**

➤ **A LA MAIRIE** (Jours ouvrés : 8h30-12h00 / 14h00-17h00)

Ou

**Dès réception du dossier jusqu'au 18 août 2019**

➤ **PAR INTERNET** envoi des dossiers à : [regies@pons-ville.fr](mailto:regies@pons-ville.fr)

➤ **PAR COURRIER** envoi des dossiers à : Mairie Sce Restauration Scolaire, BP 76, 17800 PONS

Je ne souhaite plus recevoir d'inscription papier, je serai averti(e) par courriel de la date de la mise à disposition du formulaire sur le site de la Commune, à l'adresse que j'ai communiquée au recto.

Les parents, dont les enfants étaient déjà inscrits au restaurant scolaire pour la période 2018/2019, **doivent être à jour de leurs paiements auprès de la Perception, sinon la nouvelle inscription ne pourra être prise en compte.**

**Chaque famille devra obligatoirement fournir à l'appui de sa demande d'inscription :**

- Le formulaire d'inscription (au recto), dûment rempli.
- La copie\* d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF – GDF- France TELECOM- Loyer – Bail...)

**Pour bénéficier de la tarification ci-dessous il est nécessaire de fournir des copies\* de :**

*Si plusieurs inscriptions dans une même famille fournir un seul exemplaire de justificatifs*

- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2018, avec la page détail des revenus, du foyer (y compris l'avis du concubin même si celui-ci n'est pas le parent de l'enfant concerné).
- une attestation DE PAIEMENT 2019 des prestations familiales.
- Le justificatif de pension alimentaire, si le montant n'apparaît pas sur l'avis d'imposition.

**Les tarifs votés, lors du Conseil Municipal, seront appliqués pour la rentrée 2019.**

Le quotient mensuel (la globalité des revenus du foyer y compris les allocations : par le nombre de parts fiscales qui le compose) pour la période scolaire 2019/2020 **ne pourra pas être modifié en cours d'année :**

	Domicilié dans la Commune :	Domicilié hors Commune :
TARIF PAR REPAS	Inférieur à 500 € : 0,90 €	
	De 500 € à 749,99 € : 2,00 €	Inférieurs à 750 € : 2,00 €
	De 750 € à 1 249,99 € : 2,30 €	De 750 € à 1 249,99 € : 2,50 €
	A partir de 1 250 € : 2,70€	A partir de 1 250 € : 3,00 €
FORFAIT GARDERIE PAR TRANCHE H (**)	Inférieur à 500 € /mensuel : 1,00 €	Inférieur à 750 € : 1,40 €
	De 500 € à 749,99 € : 1,20 €	De 750 € à 1 249,99 € : 1,70 €
	De 750 € à 1 249,99 € : 1,50 €	A partir de 1 250 € : 2,00 €
	A partir de 1 250 € : 1,80 €	Forfait dépassement tranche : 5,00 €
	Forfait dépassement tranche : 5,00 €	

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : TEL 05.46.91.46.46

**Le Maire,**

*Jacky BOTTON*

(\*) Régie photocopies à l'accueil de la Mairie, Photocopie A4 noir et blanc : 0.20 €

(\*\*) Garderies du matin et du soir comptent chacune pour une tranche horaire.

Pour tout dossier complet, la confirmation d'inscription au Restaurant scolaire et ou en garderie sera envoyée à la Direction de l'école.  
Pour les dossiers envoyés par courriel, une confirmation de réception de votre demande vous sera envoyée.

**T.S.V.P**